



## Escroquerie d'une société de recouvrement

Par **menthepoivrée**, le **30/10/2010** à **08:42**

Bonjour,

J'ai obtenu une suspension de mes échéances de prêt sans intérêts pour une durée de 24 mois par le tribunal avec sursis à statuer sur les modalités de remboursements des échéances suspendues.

L'organisme de crédit X n'a pas comparu et s'en est remis en justice.

X a cependant continué sa phase de recouvrement pendant la procédure et aurait même transmis mon dossier à une société de recouvrement contentieux Y qui me sommait de régler la dette sous 8 jours.

Etant en procédure, je n'ai jamais répondu à leurs courriers.

Après le jugement rendu, Y m'a envoyé un plan de remboursement alors que ce point sera rappelé à la fin de mon délai de suspension qui se terminera dans 1 an.

Je n'ai pas répondu.

Il y a quelques jours, Y me relance et me dit que je leur dois à ce jour, une somme qui se trouve être majorée de 2000€.

Ils me proposent une ristourne si je règle sous 1 mois, la totalité.

De toute évidence, Y a intérêt à ce que je paye cette somme avant que l'affaire ne soit rappelée au tribunal pour fixer les modalités de remboursement. Je pense qu'ils ont dû acheté ma créance et que ce jugement, dont le créancier officiel est X, ne leur permettra pas de

recupérer l'argent.

Qu'en pensez-vous ?

J'ai très très envie de porter plainte pour escroquerie , faux et usage de faux, tentative d'extorsion de fonds, mais c'est très difficile de trouver un cas similaire au mien sur le net , voire, impossible...

Quelqu'un peut-il me guider ?

Merci d'avance.

Par **fabienne034**, le **30/10/2010** à **08:57**

bonjour,

la relance d'une boîte de contentieux est discutable et ne peut être assimilée à une escroquerie

en revanche c'est du harcèlement qui peut aussi être un abus de faiblesse suivant votre situation

pour tout savoir sur la plainte pénale

<http://www.fbbs.net/recourspenaux1.htm>

Par **menthepoivrée**, le **30/10/2010** à **09:18**

Bonjour, et merci,

Cette boîte de contentieux passe outre le jugement qui a été rendu et m'annonce une somme que je ne dois pas.

Par ailleurs, le jugement rendu ne fait pas état de cette transmission en contentieux et encore moins d'un tel montant.

Imaginez un instant que je paye ne serais-ce que 50€ à cette boîte surgie de nulle part...Je reconnais une dette envers ce soi-disant créancier.

Au début de la procédure, ils m'ont harcelée au téléphone pour que je leur paye ne serais-ce que 10€...

Par **jeetendra**, le **30/10/2010** à **09:34**

Bonjour, que dit le[fluo] jugement [/fluo]rendu par le juge de l'exécution relativement à la suspension de cette dette, en l'état il n'y a pas de décroquerie de la part de l'officine de recouvrement de créance (ils font leur boulot), cordialement.

Par **menthepoivrée**, le **30/10/2010** à **09:46**

Bonjour,

Le jugement ordonne la suspension de mes échéances de ce prêt pour une durée de 24 mois sans qu'il soit produit d'intérêts.

Il dit qu'il sera statué sur les modalités du remboursement des échéances suspendues à la fin du délai de suspension, où l'affaire sera rappelée à sa diligence.

Par **jeetendra**, le **30/10/2010** à **09:52**

alors où est le problème, relativement à cette dette dont le règlement compte tenu de vos difficultés financières est suspendue temporairement par le juge de l'exécution, envoyez ballader l'officine de recouvrement, s'il continue à vous harceler, envoyez un courrier recommandé avec accusé de réception au juge, vous verrez ils vous laisseront tranquille (pour un moment), tenez bon, bon week-end.

Par **menthepoivrée**, le **30/10/2010** à **10:05**

Où est le problème ???

Le problème est que si je suis naïve ou si je leur réponds, je reconnais une dette envers eux. Le problème est qu'ils se comportent comme si je leur devais réellement quelque chose et qu'ils tentent de me soutirer de l'argent alors qu'un jugement a été rendu.

Le problème est que si les gens ne font que réagir de façon "amiable" en leur envoyant un courrier salé, il n'y a pas de sanction envers ces organismes qui, de toute façon, trouveront un autre pigeon à ponctionner, comme une petite vieille par exemple...

Voilà où est le problème.

Par **jeetendra**, le **30/10/2010** à **10:10**

je comprends votre colère, bonne continuation à vous.

Par **menthepoivrée**, le **30/10/2010** à **10:20**

C'est une tentative d'escroquerie, ma colère n'a à voir qu'avec l'inactivité que beaucoup trop préconisent à tous ceux qui sont victimes de tels agissements.

cordialement.